

L'EQUIPE DE L'EMM SE COMPOSE DE

- **Cadre de santé**
- **Secrétaire médicale**
- **Aides-soignants**
- **Médecin coordonnateur**

L'EMM TRAVAILLE EN PARTENARIAT AVEC

- **L'ADMR** : SSIAD (Service de Soins à Domicile), CSI (Centre de Santé Infirmier), Aide à domicile
- **L'HAD** : Hospitalisation à Domicile pour la permanence des soins et notamment l'astreinte téléphonique des soirées et week-end
- **Des Prestataires extérieurs** : Médecin généraliste, médecin spécialiste, ergo, kiné, infirmière libérale...

Equipe Mobile de Médicalisation EMM

34 rue de la Vergne
85000 La Roche-sur-Yon
Tél : 02 51 47 37 73
Mail : emm@adapei-aria.com

Contact : Laurence Hermouet, Cadre de Santé
Tél. portable : 06 18 48 35 67
Mail : l.hermouet@adapei-aria.com

**Service disponible 24h/24h
365 jours par an
une astreinte téléphonique est
assurée en relais avec l'HAD Vendée**



**Rappel:
Pour toute urgence vitale
composer le 15**



EMM
Equipe Mobile de Médicalisation

Répondre aux besoins de soins,
liés à l'avancée en âge des
personnes en situation de handicap



Un nouveau service sur le territoire
Aizenay - Challans - La Roche-sur-Yon
Les Sables d'Olonne - Montaigu-Vendée

L'Equipe Mobile de Médicalisation, une nouvelle forme d'intervention pour mieux répondre aux besoins de soins

MISSIONS

- L'évaluation des besoins en matière de santé des personnes en situation de handicap et vieillissantes.
- La coordination des interventions soignantes dans le cadre d'un projet de soins en lien étroit avec le projet personnalisé et la continuité des soins.
- La prévention, la sensibilisation et l'éducation à la santé des résidents et de leurs accompagnants.
- La diffusion de l'expertise en matière de santé.

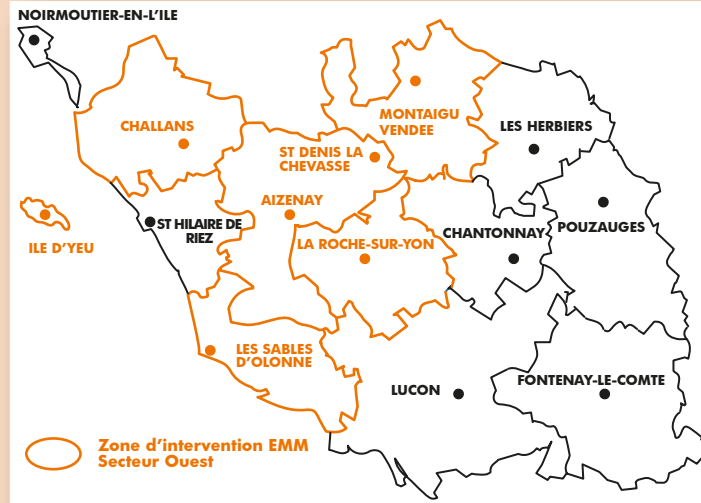
Les personnes concernées par l'intervention de l'EMM sont :

- Personnes de plus de 45 ans
- En foyer de Vie, EHPA, SAVS
- Orientation FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

OBJECTIFS

- Assurer un meilleur suivi de l'état de santé des personnes en situation de handicap et vieillissantes.
- Eviter des hospitalisations en proposant des interventions sur le lieu de vie.
- Promouvoir la santé par des actions de prévention, de sensibilisation à la santé

CARTE d'INTERVENTION de l'EMM :



Les établissements concernés par l'intervention de l'EMM :

- Foyers de vie
- SAVS - Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- EHPA - Etablissements d'Hébergements pour Personnes Agées
- PUV - Petites Unités de Vie pour personnes âgées

Vous souhaitez faire appel à l'EMM

- Le directeur ou le responsable d'établissement ou du service qui accompagne une personne peut faire appel à l'équipe de l'EMM au travers d'une fiche de saisine,
- Un entretien est fixé avec l'équipe accompagnante, dans un premier temps pour identifier les attentes en matière de soin,
- Un entretien d'évaluation est ensuite mené par l'infirmière et/ou les aides-soignants auprès de la personne concernée afin d'identifier et mesurer les besoins de soins de la personne,
- L'admission pour faire intervenir l'EMM est prononcée après avis du médecin-coordonnateur,
- Un plan de soins est alors proposé en lien avec le projet personnalisé de la personne.

L'intervention de l'EMM n'a pas d'impact financier sur la personne ou son établissement d'accueil.